



UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE

UFR des Sciences Economiques de Gestion, de Géographie et d'Aménagement des Territoires

Compte-rendu du conseil d'UFR du 22 mai 2018

13h30 salle AC123 (1^{er} étage – bâtiment A)

Membres présents (par collège) :

Collège A : Nicolas LE PAPE, Fabrice VALOGNES

Collège B : Eva AZOULAY-GALLO, Clémence CHRISTIN, Bruno DROUOT, Muriel GILARDONE, Fabien GUILLOT, Candide LISSAK, Stéphane VALOGNES

Collège C (BIATSS) : Nicolas BLANPAIN, Françoise CLOUET, Céline WARNIER

Collège D (usagers) : Turkan KILIC, François KUNTZ

Collège E (personnalités extérieures) :

Procurations : Philippe MADELINE à Fabien GUILLOT
Vincent MERLIN à Fabrice VALOGNES

Excusés : Stéphane COSTA, Robert DAVIDSON, Philippe MADELINE, Olivier MAQUAIRE, Vincent MERLIN, Sébastien DUVAL-ROCHER

Membres de droit avec voix consultative : Nathalie BUREL, Jean-Michel CADOR

Personnalités invitées : Sylvain GORIN, Julien HENRIOT co-responsables du Master Business Partner & Amélioration Continue

1 – Approbation du procès-verbal du conseil d’UFR du 16 avril 2018

Muriel GILARDONE demande que soit modifié une phrase dans le paragraphe relatif au courrier des étudiants de L2 Géographie.

Il est écrit : « un courrier des étudiants de L2 géographie adressé aux responsables de l’UFR SEGGAT **exprime la crainte de ces étudiants de devoir** suivre des UE d’ouverture vers l’économie et vers l’histoire proposées dans les nouvelles maquettes. »

Il est demandé : « un courrier des étudiants de L2 géographie adressé aux responsables de l’UFR SEGGAT **exprime leurs difficultés** à suivre les UE d’ouverture vers l’économie et vers l’histoire proposées dans les nouvelles maquettes. »

Les membres du conseil acceptent cette modification.

Les représentants étudiants regrettent que le conseil exceptionnel du 16 avril dernier ait eu lieu en pleine période d’examens ce qui les a contraints à ne pas pouvoir y assister. Comme cette année, il y a eu deux conseils exceptionnels rajoutés, Clémence Christin demande de les planifier dès le début de l’année universitaire prochaine et de rajouter deux séances supplémentaires (l’une en novembre et l’autre en mai). Nicolas Le Pape indique qu’il sera donc proposé au conseil du mois de septembre sept dates pour planifier les conseils de l’année universitaire 2018-19.

Le procès-verbal du conseil d’UFR du 22 mai 2018 est soumis au vote des membres du conseil :

VOTE : 2 ABSTENSION 14 POUR

2 – Présentation du master Business Partner & Amélioration Continue

Sylvain Gorin et Julien Henriot, ont été invités à présenter ce nouveau diplôme aux membres du conseil.

Nicolas Le Pape remercie Sylvain Gorin et Julien Henriot, co-responsables du master BPAC de leur présence et souligne l’utilité de cette présentation pour mieux connaître les contenus et les spécificités des diplômes proposés par l’UFR. Cette présentation fait également suite aux deux demandes de financement d’aide à la pédagogie qui ont été soumises au conseil d’UFR du 16 avril 2018 (kit de jeux et salle dédiée au diplôme) et pour lesquelles les membres du conseil avaient souhaité de plus amples informations. La présentation a mis en évidence les compétences auxquelles vise ce diplôme, la diversité des intervenants ainsi que les spécificités des contrats de professionnalisation proposés dans le cadre de cette formation.

Les membres du conseil ainsi informés se sont prononcé en faveur de l’**acquisition de mallettes de jeux d’entreprise** (outils permettant de mettre les étudiants en situation réelle). La seconde demande est relative à l’**obtention d’une salle dédiée et équipée d’ordinateurs**. Avec l’ouverture de la deuxième année, le master BPAC a besoin d’une salle équipée de 19 postes en raison des multiples enseignements qui se déroulent sur ordinateur et nécessitent l’utilisation de logiciels spécifiques à la formation.

Les membres du conseil soulèvent à nouveau la question de la soutenabilité de notre offre de formation en termes de salles disponibles : a-t-on suffisamment de salles équipées pour satisfaire le nombre d’heures informatiques proposées dans nos maquettes ? se pose également la question du financement des machines : l’UFR ou la DSI ? Nicolas Le Pape indique que nous allons essayer de présenter un état des lieux pour la prochaine séance du conseil du 27 juin prochain.

Nicolas Le Pape propose de mettre au vote l’acquisition des mallettes de jeux d’entreprise pour un montant de 2900€HT.

VOTE : Avis favorable à l’unanimité

3 – Calendrier 2018-2019 :

Le pôle scolarité de l'UFR demande au conseil une modification du calendrier 2018-2019 présenté et approuvé lors de la séance du 16 avril 2018.

La modification porte sur l'ajout de 3 jours supplémentaires (les 12-13 et 14 juin 2019) pour rallonger la période d'examen de la deuxième session.

Les représentants étudiants soulignent qu'il n'est pas prévu de période de révision pour la première session d'examen. Céline Warnier répond que nous avons dû caler notre calendrier avec celui de l'UFR HSS qui débute les cours le 10 septembre 2018 et que les 12 semaines d'enseignement avant les partiels doivent être respectées.

VOTE : Avis favorable à l'unanimité

4 – Engagement étudiant :

Nicolas Le Pape rappelle la lettre de cadrage du président qui précise que la reconnaissance de l'engagement étudiant dans les maquettes de licence et de master est obligatoire. Il indique qu'une concertation a eu lieu au sein de l'UFR avec les deux directeurs de département ainsi que les gestionnaires de scolarité. Il indique également que cette année seulement un étudiant inscrit en licence 3 gestion des organisations a présenté une demande. Cette demande a été examinée par une commission ad-hoc réunie en central. Pour l'an prochain, la lettre de cadrage précise que cette commission doit être organisée dans chaque composante.

Un représentant étudiant demande des précisions sur l'engagement étudiant, ne se sent pas suffisamment informé.

Nicolas Le Pape présente le dispositif dans son ensemble (circulaire du 7 septembre 2017) et précise comment l'UFR SEGGAT pourrait le prendre en compte dans ses maquettes.

La reconnaissance de l'engagement étudiant doit être accordée une seule fois en licence et une seule fois en master. L'UFR SEGGAT pourrait proposer un ECTS surnuméraire (bonus) en L3 semestre 6 pour les licences et en M1 semestre 2 pour les masters ainsi que des points de jury supplémentaires dans la limite de 0.25 pt supplémentaire à discrétion du jury. C'est un dispositif simple est facile à mettre en œuvre.

Fabien Guillot pense que 0.25pt représente beaucoup sur la note finale du diplôme. Clémence Christin souhaite également que la valorisation de l'engagement étudiant ne passe pas par des points supplémentaires sur la moyenne générale de l'année.

Le vote porte sur la question : l'UFR doit-il accorder des points de jury supplémentaires dans la limite de 0.25pt au titre de la reconnaissance de l'engagement étudiant ?

VOTE : 8 CONTRE 2 ABSTENTION 6 POUR

Les membres du conseil souhaitent donc que soit appliqué l'octroi d'un ECTS surnuméraire en reconnaissance de l'engagement étudiant. L'engagement étudiant sera étendu pour la prochaine rentrée universitaire à toutes les formations de Licence 3 et de Master 1.

5 – Informations diverses :

- a) **Parcoursup :** Nicolas Le Pape fait un point d'étape de la mise en place de parcoursup au sein de l'UFR SEGGAT depuis le dernier conseil du 16 avril dernier. Il indique avoir reçu un courrier d'Alban Lepailleur (VP CFVU) lui demandant si la position des géographes avait évolué suite à la circulaire envoyée par le

président le 13 avril. Le contenu de cette circulaire, communiqué à Messieurs Cador et Guillot, n'a pas fait bouger leur position sur Parcoursup. La direction de l'UFR informe Jean-Michel Cador d'un courrier adressé aux composantes dans lequel il est indiqué qu'en l'absence d'une commission d'examen des vœux constituée, il ne sera pas possible de proposer aux étudiants un dispositif d'accompagnement. En conséquence, l'absence de commission d'examen des vœux conduira à priver les futurs étudiants de Licence 1 de géographie de l'actuel dispositif d'aide sous forme de tutorat. Cette information ne fait pas évoluer la position du département de géographie. Alban Lepailleur demande si l'UFR est d'accord avec la proposition d'une commission d'examen des vœux pour l'entrée en Licence de géographie qui se limiterait au directeur et directeur-adjoint de la composante. La direction de l'UFR répond qu'elle souhaite que le périmètre de cette commission s'élargisse aux personnes les plus légitimes pour l'examen des dossiers d'entrée en Licence à savoir les responsables pédagogiques de la Licence 1 et de la Licence. La direction de l'UFR demande également que la présidence de l'université décide de la constitution de cette commission et en nomme ses membres. Nous sommes informés le 12 mai que la commission d'examen des vœux ne sera pas constituée d'enseignants-chercheurs de l'UFR SEGGAT. Nous apprenons le 22 mai que tous les candidats à l'entrée de la Licence 1 de géographie ont reçu d'emblée un OUI par la commission.

Nicolas Le Pape termine son propos en remerciant les membres de la commission d'examen des vœux à l'entrée en L1 de la mention économie et de la mention gestion pour le travail effectué.

Fabien Guillot et Jean-Michel Cador se félicitent de l'issue finale pour l'application de Parcoursup en géographie. Jean-Michel Cador indique qu'il proposera d'augmenter significativement la capacité d'accueil en L1 de géographie l'an prochain afin de ne pas être confronté au risque de sélection déguisée. Des réticences à la mise en place et à l'application d'un « oui si » à la rentrée 2019 sont également exprimées.

- b) Mise en paiement des heures complémentaires : Nicolas Le Pape informe les membres du conseil que la procédure de mise en paiement des heures complémentaires au titre de l'année 2017-2018 est indiquée dans la circulaire DRH du 13 avril 2018. Il en fait une lecture synthétique rappelant les différentes étapes. Les EC sont invités à saisir leurs services réalisés jusqu'au 30 septembre 2018.

Les services réalisés sont contrôlés et modifiés si besoin, ils sont ensuite présentés au conseil de composante. Ensuite l'état des services réalisés et validés dans OSE sera signé conjointement par le directeur et la directrice administrative de la composante et sera enfin transmis à la DRH. Il est alors possible de planifier une présentation des services réalisés lors du conseil du 27 juin prochain et une procédure de validation des services et une demande de mise en paiement par la composante avant le 11 juillet. Ce calendrier permettra un versement des heures complémentaires sur la paie d'août.

Nicolas Le Pape soumet à l'approbation du conseil une autre possibilité consistant à valider et à mettre en paiement les services réalisés au fil de l'eau afin de permettre une mise en paiement des heures complémentaires dès le mois de juillet pour les enseignants-chercheurs dont la demande de mise en paiement des heures serait validée avant le 8 juin. Cette deuxième option a le désavantage de devoir procéder à une validation du service réalisé en amont de son passage en conseil de composante.


Fabien Guillot rappelle qu'il s'agit d'heures complémentaires et non pas du salaire. Jean-Michel Cador précise qu'il est important de valider tous les services en même temps car en cas de dépassement d'heures les ajustements doivent parfois se faire au sein d'une même unité d'enseignement. Une vision globale des services réalisés est nécessaire pour une meilleure appréciation de notre consommation d'heures. Fabrice Valognes précise que l'an passé, il n'y avait pas l'obligation de passer en conseil de composantes les états des services réalisés avant la validation et la mise en paiement des heures complémentaires, et pour cette raison certains ont sans doute été payés en juillet 2017.

Le vote porte sur une possible dérogation aux consignes de la circulaire afin de permettre une validation des services (et une demande de mise en paiement) en amont de leur passage en conseil :

VOTE : 14 CONTRE 2 ABSTENTION

6 – Propositions de recrutement d'enseignants chercheurs invités pour 2018-2019 :

Nicolas Le Pape présente le tableau récapitulatif des classements des propositions de recrutement :

					
UFR SEGGAT				Conseil d'UFR du 22 mai 2018	
Approuvé à l'unanimité					
PROPOSITION DE NOMINATION DES ENSEIGNANTS INVITES					
ANNEE 2018-2019					
Laboratoire CREM					
Proposition de classement de l'ACS	NOM-PRENOM	NATIONALITE	SITUATION PROFESSIONNELLE ACTUELLE	Etablissement d'origine	Durée de l'invitation
1	VINELLA Annalisa	Italienne	Professeur associé d'Economie publique	Università degli Studi di Bari "Aldo Moro" Bari - Italie	1 mois
2	CHAMENI NEMBUA Celestin	Camerounaise	Vice recteur, chargé de la recherche, de la coopération et des relations avec le monde des entreprises	Université de Yaoundé II Cameroun	1 mois
3	DEJARDIN Marcus	Belge	Enseignant-Chercheur	université de Namur - Belgique	1 mois
4	BENBAYER Habib	Algérienne	Professeur des universités d'économie	Oran - Algérie	1 mois
Laboratoire LETG					
Proposition de classement de l'ACS	NOM-PRENOM	NATIONALITE	SITUATION PROFESSIONNELLE ACTUELLE	Etablissement d'origine	Durée de l'invitation
1	MASTERE Mohamed	Marocaine	Professeur des universités en géomatique à l'Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme	Rabat - Maroc	2 mois

Le classement suivant est proposé au vote : quatre candidats ont été classés par l'ACS du laboratoire CREM et un candidat pour l'ACS du laboratoire LETG. Toutes ces propositions de classement ont reçu un avis favorable des ACS, des directeurs des laboratoires concernés et du directeur d'UFR.

Les propositions de recrutement des enseignants-chercheurs invités sont soumises au vote des membres du conseil :

VOTE : approuvé à l'unanimité

7 – Politique d'emploi 2019 :

La politique d'emploi est présentée en conseil restreint aux personnels enseignants et administratifs de l'UFR.

Nicolas Le Pape indique que les propositions de politique d'emploi 2019 portées par l'UFR ont été présentées à l'établissement lors du dialogue de gestion ressources humaines (25/04/2018) auquel étaient conviés les directeurs des quatre laboratoires de recherche rattachés à l'UFR. En amont du dialogue de gestion, Les propositions de politique d'emploi ont été présentées et discutées avec les quatre directeurs de laboratoires. Les tableaux de l'annexe A ci-après présentent les demandes formulées au titre de la politique d'emplois pour les postes d'enseignants et d'enseignants-chercheurs. Six demandes sont formulées au titre de demandes complémentaires sur la politique d'emploi 2018 et cinq demandes sont formulées au titre de la politique d'emploi 2019.

Les demandes sont globalement approuvées par les membres du conseil. Clémence Christin demande que sur le support de poste 06MCF0369 une demande de poste d'ATER soit formulée au titre de la politique d'emploi 2018 en raison du nombre important d'heures de gestion restant à pourvoir. Fabrice Valognes appuie également cette demande en soulignant que, pour le recrutement du professeur de gestion en septembre prochain, un seul candidat a été classé par le comité de sélection et que ce candidat classé premier est également auditionné dans plusieurs autres universités. Nicolas Le Pape répond qu'il enverra un courrier à la présidence pour porter cette demande.

Les demandes relatives aux postes des personnels BIATSS pour la politique d'emploi 2019 portent sur l'ouverture de concours de catégorie B et un de catégorie C à la bibliothèque, le report d'un an pour l'ouverture d'un concours de catégorie A pour le laboratoire ESO, la CDisation de Mme Zouaoui. A ce sujet, Mme Clouet demande si la DRH a répondu au courrier du 21 novembre 2017 relatif à la situation particulière de Mme Zouaoui. Aucune réponse n'a été formulée, la Direction de l'UFR indique qu'elle va relancer la DRH.

S'agissant de la rentrée 2018, il a été demandé que le demi-poste en scolarité sur lequel l'agent contractuel actuellement en poste n'est pas reconduit puisse faire l'objet d'une publication lors du mouvement interne. A cette demande, la DRH a répondu que ce poste a été transféré de l'UFR de Droit à l'UFR SEGGAT pour une période de deux ans seulement (transfert des deux années du Master MADURA).

Nathalie Burel fait part aux membres du conseil des arguments qu'elle a présentés pour le maintien du demi-poste. Un projet de réorganisation du pôle scolarité est en cours de réflexion avec les personnels concernés. Les personnels du pôle scolarité proposent d'organiser leur travail en sous-pôles (licence, master, formation continue). Cette organisation permettrait d'identifier un binôme formation continue et de proposer un accueil/secrétariat pour l'UFR ce qui déchargerait les gestionnaires de diplôme.

Afin de regrouper le pôle scolarité, il est prévu un déménagement des personnels du pôle finance et si possible compte tenu de l'espace disponible, le déménagement de l'apparitrice qui pourrait ainsi participer aux tâches transversales aux pôles finances et scolarité (accueil des usagers, remise de documents, ...).

La politique d'emploi des personnels enseignants et administratifs est soumise au vote :

VOTE : approuvé à l'unanimité

8 – Questions diverses :

Néant

Fin de la séance à 17h00



Compte-rendu du conseil d'UFR retreint aux enseignants chercheurs

le 22 mai 2018

13h30 salle AC123 (1^{er} étage – bâtiment A)

Membres présents (par collège) : Nicolas LE PAPE, Fabrice VALOGNES

Procurations : Vincent MERLIN à Fabrice VALOGNES

Excusés : Philippe MADELINE, Vincent MERLIN

Membres de droit avec voix consultative : Nathalie BUREL,

1 – Renouvellement de la demande de détachement de Philippe ANDRADE, PR05

La période de détachement de Philippe Andrade à la Banque de France arrive à son terme au 31 août 2018. La question du renouvellement de son détachement est donc posée.

Nicolas Le Pape informe qu'il a pris contact avec l'intéressé afin de connaître ses intentions. Philippe Andrade a indiqué qu'il souhaitait demander un renouvellement de son détachement auprès de l'établissement. Ce détachement accordé depuis 10 ans à Monsieur Andrade permet à l'Université l'accueil d'enseignants-chercheurs invités sur ce support.

Lors du dialogue RH du 25 avril 2018, l'UFR a demandé à pouvoir utiliser le support de poste et a demandé la publication en 2019. Marc Zabalía (vice-président) a indiqué que pour pouvoir utiliser ce support, il fallait que le directeur de l'UFR émette un avis défavorable à la demande de renouvellement de détachement de Philippe Andrade. Nicolas Le Pape indique avoir informé Philippe Andrade de ce préalable à la publication du poste. Le directeur de l'UFR sollicite l'autorisation du conseil restreint à donner un avis défavorable à la demande de renouvellement du détachement de Philippe Andrade afin de permettre une publication de son poste.

Décision : le conseil restreint valide l'avis défavorable à la demande de renouvellement du contrat de détachement à condition de pouvoir publier le poste en 2019 si celui-ci devient vacant.

Fin de la séance à 17h15

ANNEXE A : POLITIQUE D'EMPLOI UFR SEGGAT

Propositions formulées par la direction de l'UFR SEGGAT lors du dialogue de gestion RH du 25/04/2018

1-DEMANDES SUR LES POSTES D'ENSEIGNANTS ET D'ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

1-1-Demandes complémentaires au titre de la politique d'emploi 2018 :

CNU	Numéro de poste	Statut	Situation	Demandes de la composante	Labo
05	17137	CONTRACTUEL (384H)	Contrat à renouveler	Renouvellement du contrat pour les deux prochaines années	CREM
05	05PR0068	PR	Susceptible d'être vacant car mutation le 01/09/2018	Demande de publication poste ATER	CREM
06	PAST8021	PAST	Fin de contrat	Renouvellement du contrat pour les trois prochaines années	CREM
06	06MCF0369	MCF	Susceptible d'être vacant car promotion le 01/09/2018	Demande HC	CREM
23	23MCF0297	MCF	Détachement IRD poste occupé par Nicolas Beautès	Demande HC	ESO
23	23PR0488	PR	Départ en retraite 01/10/2018	Demande de publication poste ATER	IDEES

1-2-Demandes au titre de la politique d'emploi 2019

CNU	Numéro de poste	Statut	Situation	Demandes de la composante	Labo
05	05PR0068	PR	Susceptible d'être vacant car mutation le 01/09/2018	Demande de publication PR 05 pour la rentrée 2019	CREM
05	05PR0921	PR	Détachement depuis 2008	Demande de publication PR 05 pour la rentrée 2019	CREM
06	06MCF0369	MCF	Susceptible d'être vacant car promotion le 01/09/	Demande de publication MCF 06 pour la rentrée 2019	CREM
23	23PR0488	PR	Départ en retraite 01/10/2018	Demande de publication PR 23 pour la rentrée 2019	IDEES
23/24	23MCF0521	MCF	Poste gelé	Demande de publication MCF 23 pour la rentrée 2019	IDEES /ESO*

**Le rattachement au laboratoire IDEES du poste 23MCF0521 se justifie ainsi : le poste précédemment occupé par Emmanuel Bonnet (MCF23) était rattaché à IDEES mais a été utilisé comme support pour la création du poste IGE rattaché au laboratoire ESO. Des discussions sont en cours entre les directeurs caennais des deux laboratoires.*

Nous souhaiterions également continuer à pouvoir bénéficier en 2019 de 2 postes CRATER temps plein 1 an (05 et 23, ATER0900 et ATER1547) et 1 poste ATER temps plein 1 an (23) sur support vacant (23MCF0299).

2-DEMANDES SUR LES POSTES DES PERSONNELS PIATSS

2-1-Demande d'ouverture de concours

- Concours IGE (Laboratoire ESO) BAP D
- Concours Technicien BAP F Bibliothèque et documentation
- Concours d'adjoint technique BPA F Bibliothèque et documentation

2-2-Demande de CDIisation

- Pour un agent contractuel du pôle finance qui remplira les conditions au 1^{er} octobre 2018

2-3-Informations diverses

- Un agent contractuel mi-temps du pôle scolarité ne sera pas reconduit sur son poste à la rentrée 2018. L'UFR demande que ce ½ poste soit pourvu par le mouvement interne.

Proposition : utilisation d'une partie du support DIL (personnel assurant la logistique de l'UFR) pour renforcer le demi-poste ci-dessus sur des fonctions de scolarité/accueil/secrétariat. Le pôle scolarité est en cours de réorganisation.

- Rappel sur le détachement des deux informaticiens de l'UFR SEGGAT : Un poste DSI détaché 100% SEGGAT) et un poste 100% SEGGAT. Ils effectueront 20% de leur temps de travail à la DSI à compter de septembre 2018 soit une journée par semaine chacun.